



Fritz Glauser, Président

Nouvelle année – nouveaux défis

Chaque année apporte son lot de défis à la FSPC et à l'agriculture; 2019 ne fait pas exception.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Confédération ne soutient plus les exportations. C'est par conséquent à la filière que revient la responsabilité de ne pas perdre des parts de marché de 50'000 t de céréales panifiables. Avec l'augmentation des cotisations aux fonds d'allègement de marché de la FSPC, les exportations de produits finis à base de céréales suisses seront toujours soutenues et les baisses de prix aux producteurs seront évitées. Vous pourrez découvrir les autres mesures prises par la FSPC ainsi que les calculs réalisés dans les articles ci-après.

Autre thème important qui préoccupe le secteur agricole: la PA 2022+, en consultation jusqu'au 6 mars. La FSPC a pris position, afin de permettre aux producteurs de tirer un revenu décent de la culture des céréales. Les éléments les plus importants sont à lire dans l'article.

Les accords de libre-échange avec l'Indonésie ont été signés et devraient être ratifiés au plus tard en 2020. Les discussions relatives à un accord de libre-échange avec la Malaisie ont aussitôt repris. Le niveau des réductions des droits de douane et les quantités bénéficiant d'allègements douaniers devront être définies comme «ligne rouge» par la branche et respectées, afin de ne pas mettre en péril la production et la transformation d'oléagineux et Suisse.

Il s'agit ici de quelques thèmes qui nous sont connus aujourd'hui. Quels autres défis nous attendent encore? Nous restons attentifs et actifs pour défendre vos intérêts.



Lisa Studer

Gestion des quantités par la FSPC

La qualité et la quantité des récoltes de céréales dépendent des conditions météorologiques et peuvent varier fortement d'une année à l'autre, alors que les besoins restent relativement constants. La gestion des quantités constitue une tâche importante de la FSPC, afin de garantir des prix stables aux producteurs indépendamment des quantités récoltées. Grâce aux cotisations au fonds d'allègement de marché, deux mesures importantes peuvent être prises: les soutiens à l'exportation dans le cadre de la solution alternative à la loi chocolatière et les déclassements.

La première de ces mesures permet d'éviter le trafic de perfectionnement actif. Cela signifie qu'une entreprise peut se faire rembourser les droits de douane prélevés sur les céréales ou la farine importées lorsqu'elle exporte des produits transformés. Afin d'éviter cette pratique et de privilégier des matières premières suisses, la filière prend des mesures sur une base privée dès le 1^{er} janvier 2019. Ainsi, environ 50'000 t de céréales suisses sont transformés en suisse et les marchandises ainsi produites sont exportées. Il s'agit de conserver ces parts de marché, afin d'éviter des excédents sur le marché et une pression sur les prix aux producteurs.

La deuxième mesure prévoit de mettre en valeur les céréales panifiables dans l'alimentation animale plutôt que dans l'alimentation humaine. Les années où les rendements sont bons, une situation d'excédent pourrait survenir, qui ferait pression sur les prix. C'est pour cela qu'un déclassement des quantités excédentaires de blé dans le secteur fourrager est indispensable. Ce procédé permet d'éviter une chute des prix aux producteurs.

Vous trouverez ci-dessous les bases de calculs de la FSPC qui ont conduit au déclassement.

Production annuelle	Campagne 2018-2019
Blé panifiable destiné à l'alimentation humaine	414'473 t.
Autres céréales destinées à l'alimentation humaine	34'789 t.
Quantité non propre à la panification	- 7'174 t.
Importations des zones franches	+ 12'000 t.
Déclassements FSPC	- 23'000 t.
Importations dans le cadre du CT 27 Farines techniques	+ 40'000 t. + 15'000 t.
Quantité disponible	486'088 t.
Besoins de la meunerie en céréales	- 470'000 t.
Solde final	+ 16'088 t.

Il en résulte une quantité excédentaire d'environ 16'000 t, qui n'aura pas d'influence sur les prix aux producteurs.

D'autres mesures sont en discussion au sein de la filière et sont intégrées dans le calcul. D'une part, la création de stocks stratégiques auprès des commerçants. Ces stocks, constitués lorsque la quantité et la qualité sont bonnes, comme en 2017 et 2018, seront utilisés en cas de récolte insuffisante. D'autre part, une importation plus faible que les 70'000 t autorisées dans le cadre du contingent tarifaire N°27. L'objectif est de ne pas importer des quantités inutilement et d'utiliser en priorité les céréales panifiables indigènes.



Pierre-Yves Perrin
Directeur

PA 2022+ : position de la FSPC

Le Comité de la FSPC a adopté, le 1^{er} février dernier, la prise de position sur la Politique agricole 2022+. Cette prise de position, disponible dans son intégralité sur le site internet de la FSPC, va être envoyée à l'OFAG, ainsi qu'aux autres organisations agricoles qui pourront ainsi reprendre nos arguments.

En ce qui concerne directement les céréales, les oléagineux et les protéagineux, la FSPC a pris les positions suivantes:

Refus d'une régionalisation de la politique agricole

La FSPC refuse une régionalisation de la politique agricole, ainsi que l'abandon des projets de réseaux écologiques et des projets à la qualité du paysage qui sont liés à l'agriculture géospcifiée.

Maintien des PER telles qu'on les connaît

Les prestations écologiques requises (PER) ont fait leurs preuves par le passé. La FSPC s'oppose à un renforcement des PER avec l'ajout de nouvelles mesures coûteuses et peu sûres ou des modifications importantes du système actuel. Les PER constituent encore aujourd'hui une base valable, reconnue et efficace. Tout changement occasionnerait une insécurité, des nouvelles méthodes de calcul, des investissements pour de nouveaux programmes informatiques et pour les contrôles, sans garantie du succès ou d'atteinte d'objectifs de manière plus efficace.

Refus de la contribution à l'exploitation

Une telle contribution serait négative pour les exploitations de grandes cultures, car le montant total des paiements directs diminuerait. De plus, cela donnerait un signal négatif, notamment parce qu'une telle contribution ne serait liée à aucune prestation spécifique.

Renforcement de la force obligatoire

Les organisations de producteurs tout comme les interprofessions prennent des mesures basées sur une très forte participation des différents acteurs. Un renforcement de la force obligatoire serait bénéfique aux filières, notamment pour les mesures de gestion de l'offre.

Refus de la limite de paiements directs par exploitation

Maintien de la limite des Fr. 70'000.–/UMOS, mais en ne gardant que les programmes obligatoires

La FSPC refuse une limite de paiements directs par exploitation, qui occasionnerait des discussions auprès du grand public. Par contre, la FSPC soutient la limite actuelle de Fr. 70'000.– par UMOS, en sortant du calcul les contributions pour des programmes volontaires tels que l'extenso par exemple.

Abandon de l'échelonnement à la surface

L'échelonnement des paiements directs en fonction de la surface devra être abandonné, afin de ne pas pénaliser les grandes exploitations de grandes cultures.

Refus de nouvelles mesures pour lesquelles les objectifs ne sont pas fixés clairement et de manière sérieuse

Si les différentes mesures proposées au sujet des produits phytosanitaires sont nécessaires dans le contexte et les discussions actuelles et sont en lien avec le plan d'actions, la FSPC s'oppose fermement à toute mesure qui n'aurait pas d'objectif clair et qui ne serait introduite que pour montrer que l'agriculture agit.

De manière générale, les mesures visant à préserver l'environnement doivent être mûrement réfléchies, avec des objectifs clairs, chiffrés et réalistes. Ces mesures doivent permettre d'atteindre ces objectifs avec une sécurité suffisante et dans une période définie. Pour la FSPC, il est inconcevable que les agriculteurs doivent prendre des mesures «à tâtons», en espérant des résultats positifs, alors que ces mesures ne le permettent pas.



Fabian Grossenbacher

Comité:

Fabian Grossenbacher (AG) est membre du Comité depuis le mois de novembre 2018. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

«Les grandes cultures ne doivent pas être évincées par les surfaces de promotion de la biodiversité. C'est pourquoi je souhaite m'impliquer, afin que la culture des céréales et des oléagineux reste attractive pour les producteurs.»